



GALA 2023

PRIX INSPIRATION ANDRÉE-CORRIVEAU

Inspirer signifie « **influencer, guider, susciter et même donner** ».

Voilà pourquoi, depuis 2010, l'Association des femmes en finance du Québec (AFFQ) est fière de décerner le prix Inspiration à une québécoise qui s'est distinguée par son engagement social et son parcours professionnel.

Attribué par le conseil d'administration de l'organisme, ce prestigieux prix a été renommé en 2013 pour rendre hommage à la fondatrice de l'AFFQ, madame Andrée Corriveau. Depuis, le Prix Inspiration-Andrée-Corriveau est au cœur du Gala des Talentueuses.

VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE ET L'IMPRIMER EN FORMAT PDF, MERCI.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Œuvrer directement ou indirectement dans le monde de la finance depuis au moins cinq (10) ans (cadre, dirigeant ou entrepreneur œuvrant dans le domaine de la finance);
- Avoir démontré des qualités de leader appuyées par des réalisations concrètes dans son domaine;
- Être engagé dans l'avancement de la place des femmes au Québec;
- Ne pas être membre du conseil d'administration de l'AFFQ, du jury ou du comité gala.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Engagement professionnel : Se distingue par son engagement à promouvoir la place des femmes dans son entreprise ou dans l'industrie – 30% de la note;
- Réalisations : À contribué à la création d'initiatives permettant le développement et la promotion des femmes du secteur de la finance et valorise les bénéfices et les résultats d'avoir de la diversité au sein de son comité de gestion et des conseils d'administration – 30% de la note;
- Crée des opportunités pour mettre en valeur des femmes en finance – 15% de la note;
- Incarne la vision et partage les valeurs de l'AFFQ – 15% de la note;
- Représente un modèle inspirant – 10% de la note.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les profils sont évalués par le conseil d'administration qui vote pour l'attribution finale du prix.

Les membres de l'AFFQ qui souhaitent proposer des candidats pour ce prix sont invités à le faire en envoyant le nom du candidat par courriel gala@affq.org **au plus tard le 12 décembre 2022** en décrivant en 300 mots maximum (voir en page 3) pourquoi cette personne devrait être considérée par le conseil.

Décrire pourquoi cette personne devrait être considérée par le conseil.
(300 mots maximum)